

**Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ)
au Conseil intercommunal**

N° 07 / 2017 du 25.10.2017

Demande de crédit de Fr 70'000.-- pour le financement de la conception des horaires et la gestion globale des transports scolaires, ainsi que pour l'assistance juridique de ce dossier du 01.11.17 au 31.07.18.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Suite aux très importants dysfonctionnements qui ont affecté depuis la rentrée les transports scolaires de la région Mézières-Savigny-Forel (Lavaux), le Comité de direction a décidé de confier la planification de nouveaux horaires à un tiers. En effet, le temps passé dans les bus scolaires par les élèves dépassait de loin ce qui était admissible. Le Comité de direction a demandé à son mandataire de réviser sa grille des transports à plusieurs reprises depuis le début de l'année scolaire, sans succès.

1.1 Préambule

Cette décision a été communiquée aux conseillers intercommunaux lors de la séance du 20 septembre 2017 lors de laquelle un résumé de la situation a été fait. L'assemblée a également souhaité qu'un avis de droit soit pris auprès d'un avocat.

1.2. Constat

Trois offres ont été requises pour la conception des horaires. Elle comprend l'optimisation, la réalisation et l'harmonisation des horaires des bus, l'intégration des élèves des UAPE dans les horaires, la coordination avec les responsables des UAPE, la coordination des horaires avec la direction des écoles, et les différentes entités tierces. L'information et la gestion des transports. Une seule a été retenue, soit celle de Car Postal, notamment en raison de la mise en œuvre rapide dès le 6 novembre 2017 et du professionnalisme dont cette entreprise fait preuve. L'offre de Car Postal s'élève à Fr. 52'920. — TTC. Les chauffeurs qui oeuvrent actuellement aux transports des élèves de l'ASIJ resteront en fonction pour le moment.

Dans la mesure où le contrat entre Taxi romontois et le Comité de direction est en pleine renégociation, il n'est pas possible de se déterminer, en l'état, sur l'incidence financière qu'implique le retrait de l'élaboration des horaires aux Taxis romontois.

Un avis de droit a donc été demandé et au vu de la complexité de cette affaire, les services d'un avocat sont nécessaires pour les contacts avec Taxis romontois. De ce fait, la demande de crédit a été augmentée à Fr. 70'000.--.

2. Financement

Ce crédit extrabudgétaire sera financé par la trésorerie courante.

2.1. Amortissement

Pas d'amortissement, ira dans les comptes de fonctionnement.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- Vu le préavis N° 07/2017 du Comité de direction du 25 octobre 2017
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- 1. D'octroyer au Comité de direction un crédit extrabudgétaire de Fr. 70'000.-- pour le financement de la conception des horaires et la gestion globale des transports scolaires, ainsi que pour l'assistance juridique de ce dossier du 01.11.17 au 31.07.18.**
- 2. De financer ce montant par la trésorerie courante.**
- 3. De ne pas faire d'amortissement mais de passer dans les comptes de fonctionnement.**


Etienne Cherpillod
Président

Au nom du Comité de direction


Fabienne Blanc
Secrétaire

Préavis adopté par le Comité de direction le 25 octobre 2017
Délégués responsables : Isabelle Lorenz, Cristine Pasche et Etienne Cherpillod